

Vos contacts

IFRB PAYS DE LA LOIRE

Stéphanie Truchon ☎ 02 40 20 36 66

FFB 44 Réjane Pinel

☎ 02 40 20 23 00

FFB 49 Marie Bauchart

☎ 02 41 24 26 95

FFB 53 Véronique Picrouillère

☎ 02 43 59 21 21

FFB 72 Mickaëlle URBAIN

02 43 24 39 85

FFB 85 Lucie Graton

☎ 02 51 07 06 50

Durée

2,00 jour(s) 14:00 heures

Coût de la formation

440,00€ HT Forfait/personne

Public

Tous Corps d'Etat du Bâtiment dans le domaine de la rénovation : chef d'entreprise, artisan, chargé d'affaires, conducteur de travaux.

Pré-requis

Avoir suivi le module 1 FEEBAT
Maîtriser l'utilisation d'un ordinateur (fonctions de base)
Maîtriser les fondamentaux de son métier.

Les participants sont invités à se munir d'un ordinateur portable pour la formation.

Effectif

Le nombre de participants est limité à 12 stagiaires

Formateur

Un consultant formateur

Moyens pédagogiques et supports

Approche théorique et pratique
apports théoriques, étude de cas, films
et échanges entre les participants
exerçant des métiers différents

Objectifs

Maîtriser les logiciels permettant d'évaluer la performance énergétique d'un bâtiment

Savoir dimensionner et chiffrer un ensemble de solutions énergétiques complémentaires.

Programme

Rappels du Module 1 « les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique »

Des travaux aux économies et des économies à la réduction des consommations
Des déperditions aux consommations, des travaux aux réductions des consommations

Utilisation d'outils informatiques d'évaluation de performance énergétique :
programme de calcul OREBAT et logiciel BAO Pro-Expert

Présentation des outils, fonctionnalités, démarche de proposition de travaux, principe de saisie, résultats, exercices pratiques

D'autres modules vous sont proposés pour compléter cette formation :

FEEBât module 3

Mettre en œuvre les technologies performantes d'amélioration énergétique des bâtiments

- **FEEBât module 3-A**
Mise en œuvre des solutions d'isolation des parois opaques et vitrées
- **FEEBat module 3-B**
Mise en œuvre des solutions de ventilation et de traitement de l'air
- **FEEBat Module 3-C**
Mise en œuvre des solutions de chauffage à eau chaude
- **FEEBat module 3-D**
Mise en oeuvre d'un éclairage performant et des solutions de gestion des bâtiments

Financement formations FEEBât 2015:

Désormais, il faut effectuer une demande préalable 15 jours avant le début de la formation Document fourni avec votre bulletin d'inscription

Pour les entreprises ressortissantes de CONSTRUCTYS :

Pour les entreprises de - de 10 salariés : 100 % du coût pédagogique de la formation + forfait de 100 euros/jour/stagiaire

Pour les entreprise de + de 10 salariés : 100 % du coût pédagogique de la formation

Pour les entreprises de + de 300 salariés : 60 % des coûts pédagogiques de la formation

Pour les entreprises adhérentes au FAFCEA : 100% du coût pédagogique de la formation

Pour les entreprises adhérentes à l'AGEFOS PME : Les modalités de prise en charge sont en cours de négociation

Autres OCPA : Se reporter aux conditions habituelles

